

## Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Tenue le Mercredi 04 septembre 2019 à 18.30 h

Chez Monsieur TASSIN, Leuvensesteenweg, 286 à 1932 Sint-Stevens-Woluwe

### Ordre du Jour inchangé

#### 1. Vérification des présences et quorum.

L'AG convoquée le 7 juin 2019 n'étant pas en nombre, la présente AG siège valablement, quel que soit le nombre de propriétaires présents ou représentés.

#### 2. Nomination du président et du secrétaire de l'assemblée.

Président : *M. TASSIN* Secrétaire : *M. GALLEE*

#### 3. Rapport du syndic et/ou du conseil de copropriété.

Le rapport du syndic est annexé au présent procès-verbal.

#### 4. Approbation des comptes et du bilan arrêtés au 31/12/2018. Etat des éventuels litiges en cours.

- Litiges en cours : le litige opposant la copropriété à M. DE GYNS continue (BNP fait exécuter la vente publique du bien).

- Approbation des comptes :

*à l'unanimité, les deux comptes sont approuvés. Pour 2019, le syndic fera les comptes privatifs de tout l'immeuble. En attendant, l'eau est mise en attente (c'est tout).*

#### 5. Décharges à donner au conseil de copropriété, au commissaire aux comptes et au syndic.

*À l'unanimité, les décharges sont données.*

#### 6. Nominations du conseil de copropriété, du commissaire aux comptes et du syndic.

- Conseil de copropriété :

- Commissaire aux comptes :

- Syndic :

*} pas de candidats  
le syndic ne se représente pas. Une AG Extraordinaire sera convoquée 7 ou 15 jours de novembre 2019 pour nommer un nouveau syndic, le C.C. et le commissaire aux comptes.*

#### 7. Analyse des contrats de fourniture (dont changement de fournisseur les sorties poubelles).

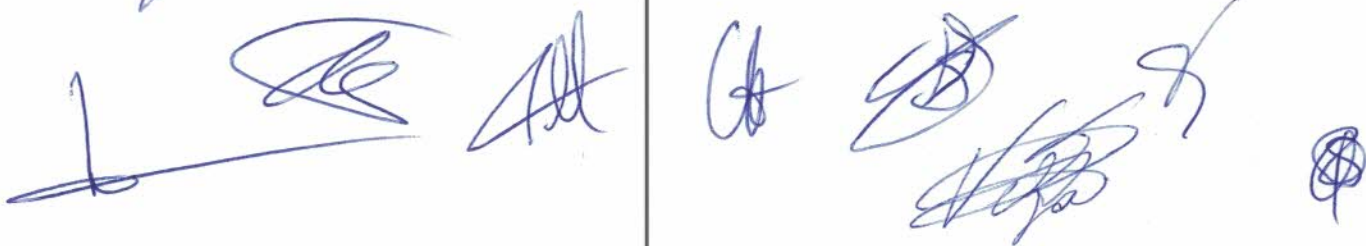
- A part le changement de prestataire pour l'enlèvement des déchets et leur tri (de G TRI à RENEWI), il n'y a pas eu d'autre modification.

*NASSAY et ADOUCISSEUR SERONT VERIFIE.*

*HELP FIRE a repris le contrat de direction incendie*

#### 8. Clôture de la cession d'une parcelle de terrain : affectation du produit de la vente (actuellement en fonds de réserve).

*À l'unanimité, l'AG décide de laisser le produit en fonds de réserve.*



**9. Dossier infiltrations au -2 : évolution du dossier à la suite des travaux effectués et décision à prendre sur les travaux à prévoir (déviation décharge eaux pluviales,...).**

A l'unanimité, l'Ab décide de confier la continuation de la mission à son repart, M. BORSEN.  
M. SIMOES suivra le dossier avec le syndic.  
Rapport sera fait lors de la prochain Ab.

**10. Autres travaux à prévoir : remplacement d'une buse d'aération en toiture, curage des égouts.**

- Buse d'aération : un devis de 1272 E HTVA a été remis pour le placement d'une nouvelle aération, avec extracteur.

Le point est reporté.

- Curage des égouts : un contrat sera pris. Devis sera demandé et mandat au Co-scil de copropriété.

**11. Clôture des sinistres dégâts des eaux en cours et du sinistre heurt de véhicule : décision à prendre sur les montants qui seront déclarés à la compagnie en dégat des eaux (franchise actuelle 3038 Euros).**

A l'unanimité, l'Ab décide de déclarer à partir de 5000 €. La différence entre la franchise légale et la franchise actuelle sera supportée par la copropriété.

**12. Mise en conformité de l'acte de base avec la loi de 2010.**

Le point est reporté.

**13. Montant des appels trimestriels pour la réserve.**

A l'unanimité, l'Ab décide de ne pas faire d'appel.

**14. Divers**

**15. Lecture du procès-verbal et signature de celui-ci**